



Une enquête dans les Côtes-d'Armor

Inventaire et ethnologie

Odile Canneva-Tétu
 Chef du service de l'Inventaire
 Conseil régional de Bretagne



Cl. Jean Richard vers 1947 (reproduction Guy Prigent © Conseil général des Côtes-d'Armor, 2002).

En novembre 1999, l'assemblée départementale des Côtes-d'Armor votait une politique de la mer publiée sous le titre « *les Côtes-d'Armor et la mer, une nouvelle ambition maritime pour le XXI^e siècle* ». Parmi les actions que le département souhaitait engager dans ce cadre figurait un « inventaire du patrimoine maritime costarmoricain ».

Ce projet s'est concrétisé en janvier 2002 par la signature d'une convention de partenariat entre l'État et le Département pour la réalisation d'un « inventaire préliminaire à l'étude du patrimoine des communes littorales des Côtes-d'Armor ». Pour le mettre en œuvre, deux chercheurs – l'un historien, l'autre ethnologue – ont été recrutés car, pour la première fois dans une opération de l'Inventaire en Bretagne, la dimension ethnographique du patrimoine devait être prise en compte à part entière et en parfaite concomitance avec l'enquête sur le patrimoine matériel.

Le cadre de l'enquête a été volontairement circonscrit non à un champ patrimonial prédéfini – un inventaire des éléments du patrimoine maritime – mais à un territoire spécifique, une zone de contact entre la mer et la terre, afin que l'on puisse mesurer l'interaction de deux milieux de vie et leurs conséquences sur le paysage, l'organisation du territoire, les typologies de l'habitat ou les pratiques professionnelles et culturelles des habitants. Il s'agissait, en fait, d'un véritable défi tant il est vrai qu'enquête ethnologique ou inventaire du patrimoine culturel semblent relever d'approches, de procédures et de calendriers antinomiques.

Afin de mieux cerner le sujet, le patrimoine immatériel n'a été pris en compte que dans la mesure où il était relié au territoire par un élément matériel : un site, un édifice ou un objet. Cependant, des entretiens – dont les enregistrements sont déposés aux archives départementales mais n'ont pas encore fait l'objet d'un catalogage – complètent cette approche. Les témoignages s'expriment en français mais aussi en breton ou en gallo. Ils portent sur des sujets tels que la toponymie, les vocabulaires spécifiques, l'influence de l'activité maritime sur le bâti ou encore l'identité des gens de mer. L'opération est mise en œuvre grâce à l'outil de production de données appelé communément « dossier électronique d'inventaire » qui rend possible l'association dynamique d'éléments variés (textes, images, cartographie, enregistrements sonores) sous forme électronique. Elle couvre aujourd'hui près des deux tiers du littoral des Côtes-d'Armor.

En dépit de son caractère séduisant, notamment grâce à sa valorisation quasi immédiate par la mise en ligne des données tant sur le site du conseil général des Côtes-d'Armor que sur celui du ministère de la Culture et de la Communication¹, son évaluation pose plusieurs questions.

L'une concerne l'articulation des données relatives au patrimoine matériel (qu'il s'agisse de bâti ou d'objets mobiliers) avec les données ethnologiques. De cette problématique relève le nécessaire enrichissement des thésaurus et l'adaptation du modèle de données utilisés jusqu'à présent par l'Inventaire puisque l'ambition du départ – mais se justifie-t-elle ? – était de rassembler dans un même dossier toutes les données de cet inventaire du patrimoine culturel du littoral costarmoricain.

Une autre concerne les différences de rythme qui nuisent à l'objectif de mise en ligne régulière des résultats. Peut-on, en effet, mettre systématiquement en rapport la qualité et la quantité des informations utiles pour rendre compte du patrimoine bâti d'une commune – variable mais relativement quantifiable dès le départ de l'enquête – avec la collecte d'informations relatives à des savoir-faire, des usages, des traditions orales, qui dépend de la présence/absence d'informateurs et impose, le cas échéant, un long travail de transcription et d'interprétation ?

À cela s'ajoute un questionnement sur l'échelle de territoire pertinente pour ce type d'enquête. Peut-on, en effet, être certain que l'unité territoriale choisie pour la mise en œuvre et la restitution des données est la mieux adaptée pour rendre compte de sujets thématiques tels que la pêche sur l'estran ou la vie des Terre-neuvas ?

On mesure à l'aune de ces interrogations le caractère encore expérimental des recherches conduites en dehors d'approches disciplinaires depuis longtemps éprouvées.

D'autres expériences sont en cours en Bretagne. Le laboratoire GEOMER de l'université de Bretagne occidentale conduit actuellement une recherche-action visant à évaluer le potentiel du patrimoine maritime culturel du littoral breton. Elle inclut un inventaire des héritages matériels qui expriment un lien avec la mer. Pour le mener à bien, des champs supplémentaires ont été introduits dans la grille d'analyse qui s'applique généralement aux enquêtes des services de l'Inventaire du patrimoine culturel, en vue de renseigner sur le devenir et sur les enjeux de conservation de ce patrimoine et de permettre l'analyse des dynamiques de patrimonialisation. Engagé depuis 2005, ce programme est cependant trop embryonnaire, puisqu'il n'a été testé que sur quelques communes, pour faire l'objet d'une véritable évaluation.

1. <http://archives.cotesdarmor.fr/asp/dossiers.asp>
http://www4.culture.fr/patrimoine/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/operations.html
http://www4.culture.fr/patrimoine/patrimoine_architectural_et_mobilier/sribzh/main.xsp